

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N° CE1418

présenté par
M. Leclabart

ARTICLE 15

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« – en tenant compte de la position des pays membres de l'Union européenne afin de ne pas accentuer les distorsions de concurrence ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prolifération normative constitue une tendance lourde depuis de nombreuses années en France, qui touche tous les secteurs de l'économie, mais affecte particulièrement le secteur agricole. Le problème de la sur-transposition des textes communautaires constitue à cet égard un enjeu central.